

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1896^e SÉANCE : 23 MARS 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1896)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil de sécurité examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés : Lettre, en date du 19 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Pakistan et de la République arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12017)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1896^{ème} SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 23 mars 1976, à 16 heures.

Président : M. Thomas S. BOYA (Bénin).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1896)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil de sécurité examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 19 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Pakistan et de la République arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12017).

La séance est ouverte à 16 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil de sécurité examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 19 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Pakistan et de la République arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12017)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises aux 1893^e et 1894^e séances, j'invite les représentants d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre place à la table du Conseil et les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de la Jordanie, de la République arabe syrienne et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront, comme d'habitude, invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. Herzog (Israël) et M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prennent place à la table du Conseil et M. Baroody (Arabie saoudite), M. Abdel Meguid (Égypte), M. Sharaf (Jordanie), M. Allaf (République arabe syrienne) et M. Petrić (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : En outre, je voudrais informer le Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant de l'Irak demandant à être invité, aux termes de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, à participer sans droit de vote au débat du Conseil. Si je n'entends pas d'objections, je proposerai, conformément à la pratique du Conseil et aux dispositions pertinentes de la Charte, d'inviter le représentant de l'Irak à participer sans droit de vote au débat du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Zahawie (Irak) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT : Le premier orateur inscrit pour prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

4. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous ai dit hier soir [1894^e séance], Monsieur le Président, que je reprendrais ma déclaration aujourd'hui car le temps nous faisait défaut et je ne voulais pas vous garder ici trop longtemps. Par ailleurs, je me vois offrir l'occasion de répondre à M. Herzog, bien que plusieurs de mes collègues l'aient déjà fait. Cependant, je crois qu'ils se sont trop attardés sur les incidents — ou, comme on les appelle, les derniers événements — survenus à Jérusalem, au lieu d'entrer dans le cœur même du problème. Ma déclaration sera donc la suite de la déclaration que j'ai faite hier soir; elle servira également de réponse à M. Herzog.

5. M. Herzog et, dans une moindre mesure, presque tous les orateurs qui ont pris la parole au cours du débat ont tourné en rond sans pour autant s'étourdir. Il est vrai que la question dont le Conseil est saisi tourne autour des récents événements survenus à Jérusalem, mais ces récents événements ne sont qu'un petit symptôme. Et, même si les sionistes devaient maintenant présenter des excuses, la cause

du trouble qui règne à Jérusalem et dans l'ensemble de la Palestine subsisterait jusqu'à ce que justice soit faite. Il ne saurait y avoir de paix sur cette terre infortunée tant que les dirigeants sionistes ne comprendront pas une fois pour toutes qu'ils ne peuvent survivre dans cette région si les droits des autochtones de Palestine ne sont pas rétablis. Sinon, il n'y aura pas de paix.

6. Sans même aucune trace d'amertume ou de rancœur, je me vois, encore une fois, obligé d'appeler l'attention du Conseil sur des faits irréfutables concernant l'ensemble du problème et sur la façon dont celui-ci pourrait être résolu. Résolu par qui ? Je vous le dirai plus tard, mais, avant tout, par les sionistes, qui, pendant plus d'un demi-siècle, ont causé toutes les difficultés, non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour le peuple de Palestine et l'ensemble du monde arabe et du monde musulman, et même pour les gouvernements des pays qui leur sont venus en aide. Et, en temps voulu, je vous ferai savoir quels sont les gouvernements qui les ont aidés.

7. Examinons donc sans passion les principaux arguments qu'invoquent les sionistes.

8. D'abord, il y a l'argument historique. Les sionistes prétendent que le judaïsme a fleuri en Palestine. C'est vrai. Les Royaumes de Judée et d'Israël y ont été créés et ont duré quelques siècles avant que les Romains détruisent le Temple en 70 après Jésus-Christ. En fait, un autre temple avait été détruit par Nabuchodonosor de Babylone, alors qu'en fait les Babyloniens étaient des sémites. Pourquoi ? Parce que les Juifs sont des Juifs. Ces sionistes étaient alors innocents. Je ne sais pas, mais je pense que si certains, nos propres Juifs, sont ici, ils comprendront ce que je veux dire.

9. Nabuchodonosor, comme le Conseil le sait, a emmené un grand nombre des chefs — pas tous les Juifs, comme on l'avait prétendu. Comment aurait-il pu déraciner tous les Juifs ? Il a emmené les chefs influents en exil. Et qui ne connaît l'histoire si touchante d'Esther dans l'Ancien Testament ? Mais Esther était une fiction. L'histoire d'Esther était un petit roman; elle n'a aucun fondement en fait; elle a été écrite du temps des Maccabées, 200 ans avant Jésus-Christ, alors qu'ils essayaient de rallier les Juifs afin de veiller à ce qu'ils recouvrent leur nation. Comment le savons-nous ? Parce que nous connaissons les femmes d'Assuérus, roi de Babylone, et presque toutes ses concubines — presque toutes, parce qu'il avait peut-être des relations secrètes. Il n'y avait pas de mal à avoir des relations secrètes avec quelques concubines. Donc, Esther, Aman et tous ces personnages de la Bible n'ont, en fait, pas existé. Sur quoi me fondé-je pour l'affirmer ? Sur les études d'érudits juifs et gentils. Je ne l'invente pas. Mais qu'importe, ce sont des choses qui arrivent. De nos jours, on répand beaucoup de légendes sur l'héroïsme pour rallier les gens à une cause. Donc je ne

dis pas qu'il était anormal que les Maccabées essaient de ranimer l'esprit patriotique de leurs concitoyens.

10. Comme je l'ai dit, les Royaumes de Judée et d'Israël avaient été fondés là et ont duré pendant quelques siècles avant que les Romains ne détruisent le Temple de Jérusalem en 70, ce qui a été le point de départ de la dispersion de beaucoup de Juifs. Mais les fermiers, les petits commerçants, qu'ils soient juifs ou gentils, sont restés sur place. Qui est parti ? Les personnalités influentes et les riches. Mais l'ensemble des Juifs est resté en Palestine à l'époque.

11. Les sionistes voudraient oublier que les Juifs orientaux, en d'autres termes nos Juifs, étaient dans la partie de l'Irak qu'on appelait alors la Mésopotamie. Ils voudraient oublier que la Palestine a été habitée par les Cananéens, qui sont mentionnés dans la Bible. Ils venaient de Mésopotamie, ou de l'Irak comme nous l'appelons maintenant, lorsque les Juifs sont partis de cette région de la Mésopotamie vers Canaan. Ces Cananéens étaient des sémites d'ailleurs. Ils étaient frères ou cousins de ces tribus juives, cousins ou frères de nos Juifs.

12. Dans la déclaration que j'ai faite hier soir, j'ai dit au Conseil que Jérusalem était peuplée de sémites 2 500 ans avant que Josué ait conquis Jéricho, et ensuite Jérusalem. A maintes reprises, j'ai prouvé qu'après la destruction du Temple par les Romains en 70 de nombreux Juifs ont embrassé le christianisme puis l'islam lorsque Byzance se servit du christianisme dans le seul but de dominer un peuple qui finalement s'est arraché à son joug. C'est là l'argument historique.

13. Venons-en maintenant à l'argument religieux, qu'invoquent les sionistes. Cet argument se fonde sur deux prémisses. D'abord, Dieu a donné la Palestine aux Juifs, et, ensuite, puisque le judaïsme a fleuri dans cette région, les Juifs ont le droit de posséder cette terre. Mais cet argument est faux parce que c'est là une notion fondée sur des croyances fondamentalistes et que, même à l'ère de l'électronique, ni les Juifs ni les gentils n'ont trouvé le moyen de communiquer avec Dieu pour vérifier le bien-fondé de cet argument, pour savoir si vraiment Dieu a donné aux Juifs droit de propriété sur cette terre. Bien évidemment, Dieu n'a pas distribué des terres pour les répartir entre Tom, Dick et Harry. Mais les sionistes piquent dans la Bible des passages dont ils se servent à leurs propres fins pour trouver des arguments et pour faire croire des choses erronées aux Juifs. Pourquoi ne citent-ils pas le roi David ?

14. Incidemment, je me suis trompé hier soir. J'ai dit que David était le fils de Salomon. Mais c'est le contraire. Salomon était le fils de David. J'ai également dit Norfolk au lieu de York en tant que capitale de Guillaume le Conquérant qui était venu de Normandie et a tué le roi Harold en 1066. Je me trompe quelquefois. C'était York, et non pas Norfolk, qui

était la capitale de Guillaume le Conquérant. Je m'excuse donc auprès de notre collègue britannique pour cette erreur. Nous faisons tous des erreurs, et je vous prie de m'excuser.

15. Qu'avait dit David ? "La terre appartient au Seigneur, ainsi que tout ce qu'elle contient." Il n'a pas dit qu'il y avait une exception : la Palestine.

16. Les sionistes veulent nous faire croire qu'ils ont le monopole de Dieu. Evidemment, autrefois, au temps de ces tribus, on parlait de Dieu sous forme de paraboles, en recourant aux allégories, aux métaphores. Mais les sionistes ici présents croient-ils réellement que Dieu leur a donné la Palestine et qu'ils ont le monopole de Dieu ?

17. Ici, aux Etats-Unis, il y a une loi antitrust, la loi Sherman. Pourquoi ne faites-vous pas quelque chose à ce sujet ? Il est impossible de monopoliser Dieu. Et, après tout, la notion de Dieu varie. Les fondamentalistes lui attribuent des qualités humaines. Les libéraux, qui s'ont d'ardents croyants pour la plupart, y voient plutôt un ordre moral, éthique, qui ne saurait être défini. Et, après tout, beaucoup de personnes ont des notions différentes du créateur de l'univers ou des forces de la nature. Il y a parmi les sionistes des savants éminents, des hommes de science, qui font croire néanmoins à leurs concitoyens que Dieu leur a donné la Palestine. C'est une légende. C'est une pure invention.

18. Enfin, il y a l'argument ethnique, auquel les sionistes ont eu recours de temps à autre. Cet argument est fondé sur l'allégation que les Juifs dans le monde entier constituent un seul peuple. Je leur ai dit bien souvent qu'une religion ne détermine pas toujours, et bien souvent ne détermine pas, un peuple. Il y a des coutumes, des traditions, des modes de vie, et même souvent des intérêts communs, qui déterminent un peuple. Ici, dans le pays hôte, il y a un peuple américain, mais il a des origines diverses. Il y a des Hollandais, des Anglais, des Irlandais, et depuis Theodore Roosevelt des Portoricains; il y a eu aussi des Cubains, mais ils se sont libérés. C'est un peuple aux origines très diverses. Et les sionistes veulent nous faire croire qu'il n'y a qu'un seul peuple juif, alors que, justement, il y a des Juifs dont les ancêtres n'ont jamais mis les pieds en Palestine parce qu'ils descendaient des Khazars, qui venaient du nord de l'Asie et de la Caspienne et se sont installés dans ce qui est aujourd'hui le sud de la Russie, et qui, au VIIIe siècle, ont embrassé le judaïsme. C'étaient des païens, et j'aurais bien voulu qu'ils soient restés païens et l'être aussi avec eux. Il n'y aurait pas eu de problème !

19. De même, saint Augustin a aidé à convertir les Anglais au christianisme. Mais qu'est-ce que le christianisme ? C'est une religion sémitique. Cela veut-il dire que les Anglais chrétiens sont des sémites ? Non. Ces Khazars ne sont pas plus sémites que moi je suis

chinois ou latino-américain. Il n'existe pas de peuple pur; il y a des religions et des nationalités. Nous avons eu deux guerres mondiales; les chrétiens se battaient contre les chrétiens. Et je dois rappeler qu'au temps de leur prospérité la Judée et Israël se battaient entre eux. C'étaient nos Juifs, non pas les Juifs khazars, lesquels n'ont rien à voir avec le sémitisme.

20. Oui, le judaïsme est une religion sémitique. L'islam aussi. Le christianisme aussi. Mais cela ne fait pas des sémites de nos frères musulmans d'Afrique qui ne sont pas d'origine arabe, non plus que des musulmans d'Indonésie ou du Pakistan. Le fait qu'ils aient une religion sémitique ne fait pas d'eux des sémites. Je ne crois pas non plus que les représentants de la France et du Royaume-Uni prétendent être sémites — s'ils sont chrétiens, et je ne pense pas qu'ils soient juifs. Mais ces sionistes qui ne sont pas nés en Palestine, qui n'ont même jamais vu la Palestine, prétendent être sémites. C'est une pure fiction. Ils se leurrent.

21. J'ai tiré beaucoup de mes sources d'éminents érudits juifs qui sont au-dessus de la politique. Les Juifs ne constituent pas un seul peuple. Je connais des Juifs français qui sont aussi français que n'importe quel Français non juif. Je connais des Juifs américains — pas des sionistes, car je n'ai rien à voir avec les sionistes — qui sont aussi américains que n'importe quel Américain non juif.

22. Les sionistes ont essayé de décerveler ces Juifs. Ils leur disent : "Vous êtes juifs et vous devriez aller en Israël et devenir israéliens". Mais ils ne veulent pas. Laissez-les tranquilles. Après tout, la religion est une question de conscience. Ils sont heureux. Ils ont prospéré partout où ils sont allés — non pas parce qu'ils étaient le peuple élu de Dieu, comme vous dites, mais parce qu'ils étaient une minorité. Comme toutes les minorités, ils ont connu bien des difficultés mais ils ont réussi. Leurs parents leur disent : "Ecoutez, nous sommes une petite minorité dans le monde. Instruisez-vous. Nous paierons si nous le pouvons. Devenez quelqu'un." C'est fort louable. En fait, les groupes minoritaires donnent parfois naissance à de grands hommes — non pas parce que Dieu les préfère aux autres, mais parce qu'ils se donnent du mal.

23. On se demande vraiment pourquoi les sionistes disent que les Arabes sont antisémites. Ils oublient que les Arabes sont les sémites de la région, et il n'y a que ces Khazars pour nous traiter d'antisémites. Quiconque s'oppose au mouvement sioniste est antisémite ! Je n'ai cessé de le répéter, l'antisémitisme a prospéré en Europe. Là-bas, les Juifs avaient des coutumes différentes. La religion imprégnait toute leur vie. Ils étaient considérés comme des étrangers et étaient victimes de discrimination, d'une discrimination répréhensible. On leur imposait des restrictions. Ils ne pouvaient rien faire. C'est pourquoi ils sont devenus d'aussi bons financiers. Ils n'avaient le droit que de prêter de l'argent, et ils sont devenus

banquiers. Il n'y a aucun mal à cela. Par la suite, lorsqu'ils ont eu accès aux professions libérales, ils se sont distingués en médecine, en science, etc. Ils réussissent parfois d'autant mieux qu'ils appartiennent à une minorité.

24. Mais les sionistes veulent inculquer à tous les Juifs du monde l'idée qu'ils sont supérieurs, qu'ils appartiennent au peuple élu. L'exclusivisme n'est pas répréhensible en théorie, mais dans la pratique ce n'est pas une bonne chose. Il mène au chauvinisme, à la suffisance, au sentiment de supériorité. Nous sommes tous faits de même. Mais les sionistes se servent de ces arguments fallacieux pour essayer d'endoctriner les Juifs du monde entier. Même les communistes doivent beaucoup aux Juifs. Et maintenant les sionistes disent que les communistes sont contre les Juifs, que l'Union soviétique est contre les Juifs. Ils ne sont jamais contents. Ils veulent tout le temps imposer leur volonté. Je suis désolé, mais vous ne pouvez pas imposer votre volonté tout le temps.

25. Cet argument de la prétendue hostilité du monde entier envers les Juifs ne tient pas debout. Bien des Juifs qui ne sont pas imprégnés de leur religion au point de s'isoler sont fort aimés; ce sont des êtres humains comme les autres; ils ne se sentent pas supérieurs.

26. Le parallèle que nous avons fait entre le sionisme et le racisme est exact. Il n'existe pas de race pure. C'est une fiction. Il est vrai qu'il y a plusieurs couleurs, mais même les couleurs sont mélangées. Or les sionistes, eux, disent : "Nous sommes uniques, nous sommes mieux que les autres". Mais tout cela est périmé. C'est fini. On ne peut plus se servir de la religion à des fins politiques. Et, comme je l'ai dit hier, on ne peut même plus se servir des idéologies à des fins politiques. Malheureusement, on se sert encore du nationalisme à des fins politiques et économiques : on bat le tambour, on brandit le drapeau, et on envoie les gens se faire tuer à la guerre comme des moutons à l'abattoir.

27. Les sionistes essaient de se servir d'une noble religion, le judaïsme, pour décerveler, pour endoctriner tous les Juifs du monde et leur inculquer l'idée qu'ils devraient se sentir des êtres à part. Certains ont eu la chance d'être un Mendelssohn ou un Offenbach, mais il ne fait pas pousser tous les Juifs à se sentir supérieurs. Ils ont même essayé d'influencer Einstein à Princeton. J'ai connu Einstein quand il était à Princeton. Je ne vais pas vous répéter ce qu'il m'a dit quand j'y étais moi-même, non pas en tant qu'étudiant mais en tant que conférencier, pendant un an. Je sais ce qui s'est passé.

28. Tout cela est fini. Pour le bien des Juifs, pour votre bien, agissez autrement. Vous ne pouvez dépendre éternellement des puissances qui vous aident. D'ailleurs, certaines d'entre elles n'ont plus autant d'influence dans le monde.

29. Les Britanniques ont eu la bonne fortune de céder leur puissance aux Américains et aux Russes. Il n'est pas étonnant que nos collègues chinois appellent l'URSS et les Etats-Unis des superpuissances. Le Royaume-Uni, la France et l'Italie continuent d'être des puissances avec lesquelles il faut compter, certes. Mais le Royaume-Uni a eu la chance de se soustraire à l'empire, car celui-ci n'a profité qu'à un cercle étroit et le sang des Britanniques n'a été versé qu'au profit de quelques Britanniques seulement.

30. Et vous, Américains, il ne s'est écoulé que 200 ans depuis que vous avez combattu les Britanniques, mais vous avez été assez magnanimes pour envoyer une délégation recevoir la Magna Carta. Vous déclarez avoir tout oublié de cette guerre de libération. Vous pouvez donc recevoir la Magna Carta. Mais ne vous y arrêtez pas, car la Magna Carta n'a que quelques siècles d'existence. Nous avons eu des prophètes dans notre région qui étaient plus grands que la Magna Carta; mais je ne prétends pas que nous sommes plus grands que vous, car l'éthique, la morale et la religion devraient nous enseigner l'humilité plutôt que la supériorité.

31. Par conséquent, pourquoi ces sionistes font-ils encore autant de bruit dans le monde ? La réponse est simple : comme je l'ai dit, les minorités sont généralement agressives, et les sionistes ont été une minorité pendant très longtemps. Ils savaient donc où se trouvait le pouvoir et ils connaissaient la façon de l'utiliser à leurs propres fins. Aujourd'hui, ils se servent des moyens d'information — et je ne vais pas vous dire dans quels pays, car vous savez où ils contrôlent les mass media ou une bonne partie de ceux-ci.

32. Ensuite, ils se sont infiltrés dans les banques et ils ont commencé à financer les campagnes électorales. Il y a un pays où 75 sénateurs sur 100 ont déclaré que le sionisme était nécessaire. Nécessaire pour quoi ? Pour martyriser les autochtones de Palestine ? Et, comme je l'ai dit si souvent, pourquoi l'Angleterre de Balfour et l'Amérique de Truman se sont-elles ingérées dans les affaires de notre partie du monde, qui est située à 5 000 kilomètres de l'Angleterre et à 10 000 kilomètres des Etats-Unis ? Vous aviez la doctrine Monroe, gouverneur Scranton ! Qui vous a emberlificotés dans cette affaire ? Oh, je sais : Teddy Roosevelt. J'ai dit à Mme Roosevelt, sa nièce : "Votre oncle nous a causé beaucoup d'ennuis". Pourquoi ? Il a pris Cuba et les Philippines et il a commencé à bomber le torse. Pourquoi ? Parce que vous êtes devenus riches. Mais vous pouvez devenir riches et continuer d'être des aristocrates par l'esprit. Beaucoup d'entre vous le sont.

33. Qu'avons-nous fait, nous, les Arabes ? Avons-nous traversé l'Atlantique pour venir vous ordonner ou ordonner aux Britanniques de partager la Palestine ? Je me trouvais à Lake Success. Qu'avons-nous fait pour que vous souteniez les sionistes ? Nous ne voulons pas que vous soyez contre les Juifs, car nous

aimerions, nous-mêmes, être du côté des Juifs s'ils se conduisaient comme un peuple vraiment imbu de sentiments religieux qui désire vivre en Palestine. Pour eux, avoir un drapeau signifie qu'ils doivent nous l'imposer. Pourquoi ? Pour préserver l'équilibre du pouvoir au cas où les Russes prendraient le Moyen-Orient ? Que ceux-ci viennent donc : ils s'en porteraient mal, je puis les en assurer. Mais les Russes sont pleins de sagesse. Ils l'étaient même avant l'avènement du communisme. Vous savez ce qu'ils ont fait. Ils vous ont obligés à vous battre en Corée et au Viet Nam et ils se sont contentés de regarder, non pas parce qu'ils sont communistes mais tout simplement parce qu'ils fondent leurs politiques sur l'intérêt national des Etats.

34. Vous devriez changer d'attitude, sinon le monde risque de s'éteindre. Vous n'avez pas à vous mêler des sphères d'influence des uns des autres. Vous considérez le Moyen-Orient — je m'adresse ici à nos amis américains — comme une sphère d'influence : une sphère économique, j'espère, et non politique, à moins que la CIA [*Central Intelligence Agency*] ne soit en train de faire quelque chose dont nous ignorons tout. J'espère que non. Je vais m'entretenir de cette question avec mon bon ami, M. Bush, le cas échéant.

35. Pourquoi donc cette ingérence ? Pourquoi donner des milliards de dollars à des gens qui nous veulent du mal ? Les pays arabes et musulmans s'étendent du Maroc jusqu'à la frontière de la Chine. Qu'est-ce que nous avons fait ? "Ah, ces pauvres Juifs ont souffert du fait d'Hitler !" Hitler était un Européen, et personne n'approuve ce qu'il a fait. Mais pourquoi devons-nous en payer le prix ? Où cela va-t-il s'arrêter ?

36. Evidemment, pendant une année électorale il ne faut pas s'attendre à ce que les Américains fassent quoi que ce soit pour heurter les sionistes, parce que les moyens d'information sont de leur côté, ils ont la mainmise sur les dépenses électorales et il y a 40 organisations charitables sionistes qui, moyennant paiement, ont demandé à quelques membres du Congrès de faire des discours. Comment se fait-il que je sois au courant ? Certains des intéressés me l'ont affirmé. Je n'invente rien. Mammon ! Mammon ! C'est dans la Bible : "Personne ne peut servir deux maîtres — Dieu et Mammon".

37. Pour une raison ou une autre, j'ai toujours aimé les Juifs — nos Juifs — parce qu'ils sont sentimentaux et sensibles. Mais les sionistes sont des calculateurs originaires d'Europe orientale. Je ne dis pas cela dans un sens péjoratif. Ils sont très disciplinés. Comme M. Herzog l'a dit, nous nous chicanons entre nous. Cela est naturel. Les Arabes se chicanent entre eux, tout comme les Européens parfois. Il n'y a rien d'étranger à cela. Nous ne devrions pas agir ainsi, mais personne n'est parfait, et cela ne signifie pas que nous devons céder aux demandes des sionistes.

38. Donc, les sionistes se sont persuadés qu'ils avaient une cause, et les Européens et les Américains, ainsi que les puissances occidentales, croient en la justesse de cette cause car les Juifs ont été persécutés à une certaine époque. Mais pourquoi faudrait-il que nous payions les excès d'Hitler ou de ceux qui ont persécuté les Juifs avant lui au moyen âge ? Où est donc la logique de tout cela ?

39. Le sionisme est un mouvement colonialiste d'origine européenne, et il n'a rien de sémitique. Et je défie quiconque de réfuter cet argument. C'est un mouvement colonialiste. Au moment où nous avons secoué le joug du colonialisme en Asie et en Afrique, nous avons vu apparaître une nouvelle forme de colonialisme. Ils se leurrent, et je le regrette pour eux. Ils me font penser à l'histoire de Johah, qui est une anecdote de notre région. Johah aimait beaucoup plaisanter: il était très gai. Un jour, il a vu des gens qui couraient. Peut-être se couraient-ils après les uns les autres ? Quelqu'un lui a demandé : "Pourquoi ces gens courent-ils ?" "Mais, ne savez-vous pas", dit Johah, "il y a un mariage au bout de la rue et il y a un banquet où tout le monde est invité." Tout le monde s'est transmis la nouvelle et s'est mis à courir. Si bien que Johah a fini par se dire : "Mon Dieu, peut-être y a-t-il après tout un banquet !" Et il se mit à courir dans la même direction !

40. Les sionistes font comme Johah, mais l'histoire n'est pas drôle; c'est une tragédie. Leurs dirigeants ont commencé à inculquer aux Juifs partout dans le monde qu'ils étaient le peuple élu de Dieu, que Dieu leur avait donné la Palestine, qu'ils étaient d'une essence particulière. Ils se le sont tant répété qu'ils ont fini par y croire, comme Johah a pensé qu'il y avait un mariage au bout de la rue alors qu'il avait tout inventé. Eh bien — et j'adresse ces paroles aux sionistes de l'autre côté de la table — je vous en prie, mettez-vous du plomb dans la tête et cessez d'endoctriner vos innocents coreligionnaires avec une chose qui risque de leur causer du tort.

41. Ce matin [*1895e séance*], M. Herzog a réfuté d'un mot tous les arguments de mes collègues du monde arabe. De quelle manière ? C'est une diatribe virulente, c'est de la rhétorique, a-t-il dit. Ceux qui vivent dans des maisons de verre — et là je paraphrase — ne devraient pas jeter la pierre aux autres. Mais vous ne résoudrez pas vos problèmes en recourant à des comparaisons et à des métaphores écoulées.

42. Je pourrais poursuivre et vous en dire davantage sur ce mouvement dont je m'occupe, ainsi que je l'ai dit, depuis 1922. Mais vous êtes intelligents, et les sionistes aussi sont intelligents, bien que, comme je l'ai dit, ils se soient endoctrinés eux-mêmes. Il est grand temps qu'ils regardent les faits en face et ne s'accrochent pas à des arguments contestables.

43. Et que dit la presse ici de temps à autre ? "Oh, ils ont l'arme nucléaire maintenant". L'arme nu-

cléaire, et alors ? Et certains des pays appartenant au bloc occidental de dire : "S'il devait y avoir un autre embargo, nous allons en remonter à ces Arabes". Mais où étiez-vous, vous, Américains, Anglais et Européens, alors que nous avions trois empires et que nous nous enivrions du pouvoir avant de nous effondrer, comme cela était d'ailleurs mérité ? Vous étiez des barbares. Nous envions votre prospérité. Si vous êtes prospères, nous le serons. Nous ne voulons blesser personne. "Puissent les bénédictions matérielles dont nous jouissons ne pas se transformer en malédiction", telle est notre prière.

44. Mais laissez-moi vous dire que les Arabes au cours de l'histoire ont connu pendant 6 000 ans bien des vicissitudes; et en Arabie beaucoup d'entre nous vivent encore sous la tente. Venez consommer notre pétrole. Nous le consommerons si vous ne le faites pas. Nous retournerons sous la tente et vivrons là heureux sans vos trucs et votre électronique. Utilisez votre électronique à communiquer, si vous le pouvez, avec le Dieu tout-puissant pour vérifier les pensées erronées de ces sionistes, et non pas pour nous dominer.

45. Je vous vois heureux, vous, ami du Panama. Vous aurez le canal gratuitement; il se transformera bientôt en eaux internationales. Et Jérusalem et la Palestine deviendront également — j'espère de mon vivant, avant que je ne disparaisse de ce monde — la terre des Juifs et des gentils ainsi que de ceux qui ne croient pas. Si d'aventure ils se rendent là-bas et voient comment les gens révèrent le pays, Juifs et gentils, ils seront touchés par la dévotion et par la pitié de ces gens et non par l'utilisation du judaïsme comme motivation pour parvenir à des fins politiques et économiques.

46. Et maintenant, pour la dernière fois cet après-midi — parce qu'il faut que les autres parlent —, je dirai : vivez là-bas si vous voulez y vivre en paix. Le nœud de la question n'est ni l'Egypte, ni la Jordanie, ni la Syrie, mais le peuple palestinien. Il combattra jusqu'au jugement dernier pour recouvrer sa terre, et tout Arabe ou toute nation musulmane qui ne le y aide pas sera considérée par son peuple comme un traître. Les sionistes n'ont-ils rien appris ? Voyez ce qui est arrivé ! Qui aurait pensé que deux guerres mondiales libéreraient les peuples africains et asiatiques du joug étranger ?

47. Un dernier mot avant qu'il ne soit trop tard. Vous fatiguerez peut-être les Américains; les gens se fatigueront. Ils se fatigueront des Arabes aussi. Mais nous pouvons nous le permettre — nous sommes 120 millions — vous ne le pouvez pas. Nous vous aimons en tant que Juifs, mais nous vous disons en tant que sionistes de vous méfier de crainte que le Créateur invisible du monde ne vous punisse.

48. M. SCRANTON (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président,

j'aimerais dire tout d'abord que je vous suis personnellement très reconnaissant pour les aimables paroles que vous avez eues à mon endroit au début de cette réunion et pour le calme extraordinaire et la mesure avec lesquels vous dirigez ce débat qui, de tout ce qui nous occupe, est l'un des plus passionnés.

49. Je suis également reconnaissant à tous les représentants qui ont été assez aimables pour me souhaiter la bienvenue dans des termes qui vont droit au cœur. J'espère que je serai à la hauteur des paroles très aimables qu'ils ont prononcées.

50. C'est à dessein que j'ai assisté aux discours prononcés par chacun des représentants qui ont pris la parole — et j'ai l'intention, dans toute la mesure du possible, d'écouter tous les autres orateurs qui interviendront sur ce très difficile problème — à l'exception d'un seul. Je me suis déjà excusé personnellement auprès de lui et je voudrais maintenant le faire publiquement. Hier, au beau milieu des commentaires du représentant de l'Egypte, j'ai dû me lever et partir car je devais me rendre à un déjeuner en l'honneur de l'ambassadeur du Japon qui, nous le regrettons tous, quitte le Conseil. Mais j'ai lu ce qu'il a dit et j'étais là pour entendre ses réponses ce matin.

51. Si vous me le permettez, je voudrais à mon tour, pendant quelques minutes, faire quelques commentaires personnels, d'après mes notes, sachant très bien qu'un barbare comme moi ne saurait rivaliser avec le représentant de l'Arabie saoudite, qui est doté d'un esprit inimitable, d'une remarquable éloquence et, par-dessus tout, d'une connaissance extraordinaire de l'histoire. Néanmoins, je vais essayer, car je tiens à faire quelques observations réfléchies et personnelles. Voici donc simplement quelques commentaires sur ce qui s'est passé jusqu'à présent au cours des délibérations.

52. Avant tout, je suis toujours fort inquiet, et je le dis ouvertement, devant la décision qui a été prise à propos de la procédure, non que le Gouvernement des Etats-Unis, ou d'ailleurs tout autre gouvernement — et je veux que cela soit bien clair —, n'ait point voulu entendre l'Organisation de libération de la Palestine; bien au contraire, nous le souhaitons et nous nous en félicitons. Mais si je suis inquiet, personnellement, c'est parce que, selon moi, si un organe international délibérant de première importance n'adhère pas aux règles qu'il s'est fixées lui-même, nous pouvons par la suite le regretter, et je puis déjà imaginer maintes occasions à venir où, oubliant les règles et faisant simplement ce que veut la majorité — de quelque majorité qu'il s'agisse —, cela se retourne contre cette majorité un peu plus tard. J'estime qu'il est donc très important que nous ayons des règles de procédure et que nous y adhérons.

53. En deuxième lieu, à propos de l'événement qui, apparemment, a fait naître les difficultés récentes sur la rive occidentale et à Jérusalem, des orateurs ont

fait allusion à des rapports de presse, certains fondés sur des on-dit, sur ce qu'avaient dit d'autres personnes. Cela est naturel et compréhensible, mais cela ne doit pas nous éloigner de ce qui compte vraiment, à savoir les faits, lesquels sont importants quels que soient les débats mais le sont d'autant plus quand il s'agit d'une partie du monde si chargée d'émotion — plus que n'importe quelle autre partie du monde, en raison de ses cultures anciennes et variées, de ses religions si différentes et si extraordinaires et d'autres caractères affectifs si profonds.

54. Ces dernières années, les événements qui ont eu lieu nous ont fait beaucoup de mal : des raids terroristes et des représailles tout aussi insensées. Ces événements et d'autres ont entraîné la mort d'un grand nombre d'êtres humains et des souffrances intenses. Il me semble que nous avons la possibilité dans cet organe international non pas de jeter de l'huile sur le feu quand celui-ci se déclare, individuellement ou collectivement, mais plutôt de faire tout ce que nous pouvons pour atténuer les tensions, nous en tenir aux faits et contribuer, de toutes les manières possibles, à apporter la paix dans cette région et dans le reste du monde.

55. Comme plusieurs d'entre vous l'ont dit, justement je crois, la grande question, ici, ce n'est pas l'un quelconque des événements dont j'ai parlé, aussi déplorables soient-ils. La grande question, c'est celle des territoires occupés et des peuples qui s'y trouvent par rapport au droit d'Israël d'exister, de vivre en sécurité, chose à laquelle, vous le savez, nous, Américains, sommes très attachés.

56. Hier, après avoir quitté cet organe, je m'en fus à ce déjeuner et me trouvai assis à côté d'une très charmante femme. Nous discutâmes ensemble de cette très importante question, et elle m'a dit, assez angoissée : "Pourra-t-elle jamais être résolue ?" C'est évidemment la question principale, celle qui doit faire l'objet de tous nos efforts. Ma réponse a été toute simple : "Ce sera très difficile".

57. Je voudrais faire enfin une dernière remarque personnelle. Je vous serais très reconnaissant si, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, vous pouviez, tous autant que vous êtes, avoir l'amabilité, dans les corridors, à des réceptions ou en toute occasion, de vous entretenir avec moi de façon que je puisse comprendre en profondeur ce que pense et souhaite chacun de vos gouvernements sur ce problème qui, je crois, est le plus critique que connaisse le monde.

58. J'en viens maintenant à quelques commentaires écrits.

59. Je dirai dès le départ qu'il est très remarquable, à mon avis, qu'Israël se soit joint à nos débats, et mon gouvernement se félicite qu'Israël ait pris cette décision. En effet, les événements qui nous font nous réunir

aujourd'hui sont à la fois un corollaire et une conséquence du différend tragique dont s'occupe le Conseil régulièrement depuis des années. En tant que tels, ces événements soulèvent deux catégories de problèmes que nous devons avoir en tête si nous voulons les aborder de façon constructive.

60. Tout d'abord, il s'agit de faire cesser au plus tôt la situation qui est la source de ces désordres et d'autres formes de violence au Moyen-Orient. Tant que persistera cette situation, nous devons nous attendre à de la tension et, occasionnellement, à de la violence, quel que soit le regret que nous en ayons. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce point. Cela est évident pour tous.

61. L'occupation des territoires en 1967 a toujours été considérée par la communauté mondiale comme un état de choses anormal auquel il serait mis fin dans le cadre d'un règlement de paix. La résolution 242 (1967), que le Conseil a adoptée peu après la fin de la guerre de 1967, laquelle a mené à l'occupation, a établi le schéma général de ce qui constituerait un règlement. Cet arrangement comportait le retrait des forces israéliennes en échange de la cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et du respect et de la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force.

62. Mon gouvernement s'est engagé à faire tout ce qui était en son pouvoir pour que ce règlement intervienne — pour reprendre les termes de la résolution 338 (1973), appliquer la résolution 242 (1967) dans toutes ses parties et favoriser des négociations entre les parties en cause sous des auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient —, et c'est pour cela que nous sommes ici. Nous avons maintenant, comme tous les membres du Conseil le savent, entrepris un effort en vue d'insuffler un élan nouveau au processus de négociation qui a permis certains progrès inusités mais doit en permettre plus encore.

63. Le deuxième point de notre examen doit être la conduite de l'occupation elle-même. En demandant cette réunion, les représentants du Pakistan et de la République arabe libyenne ont, dans la lettre de plainte qu'ils ont écrite [S/12017], identifié trois problèmes : l'administration des lieux saints, la situation à Jérusalem et les actes israéliens en ce qui concerne la population civile des territoires occupés, ainsi que les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés.

64. La position des Etats-Unis sur ces questions est claire et de longue date. Je me propose de la passer en revue aujourd'hui pour souligner une fois de plus qu'il existe des principes et des procédures judiciaires

en vertu du droit et des pratiques internationaux qui, lorsqu'on les appliquera et les maintiendra, contribueront à l'ordre civil et, à longue échéance, faciliteront une paix juste et durable.

65. Il y a tout d'abord la question des lieux saints et de la pratique des cultes dans les régions occupées. L'attachement religieux profond des musulmans, des juifs et des chrétiens aux lieux saints de Jérusalem a ajouté un élément explosif aux tensions propres à une situation d'occupation. La zone connue par les musulmans sous le nom d'Al-Haram Al-Charif et par les Juifs sous celui de mont du Temple est particulièrement névralgique. L'administration scrupuleuse des lieux saints de Jérusalem par Israël a grandement minimisé les tensions. Pour mon gouvernement, les normes à suivre pour l'administration des lieux saints sont contenues dans l'article 27 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre¹. Toutes les parties au conflit arabo-israélien sont signataires de cette convention. L'article 27 prescrit entre autres :

“Les personnes protégées ont droit, en toutes circonstances, au respect de leur personne, de leur honneur, de leurs droits familiaux, de leurs convictions et pratiques religieuses, de leurs habitudes et de leurs coutumes.”

S'agissant du problème immédiat dont nous sommes saisis, à savoir le jugement d'un tribunal d'instance israélien qui aurait pour effet de modifier le statut d'Al-Haram, nous estimons que la responsabilité qui incombe à Israël en vertu de l'article 27 de maintenir les pratiques religieuses telles qu'elles étaient lorsqu'a commencé l'occupation ne peut être changée par le jugement d'un tribunal israélien. Nous sommes très satisfaits de constater que la Cour suprême d'Israël a soutenu la position du Gouvernement israélien.

66. Le statut des lieux saints n'est certes qu'un aspect, quelle que soit son importance — et elle est très grande —, du problème du statut de Jérusalem elle-même. La position des Etats-Unis à propos du statut de Jérusalem a été exposée ici à maintes reprises depuis que la partie arabe de la ville a été occupée par Israël en 1967. En 1969, l'ambassadeur Yost a déclaré que

“la partie de Jérusalem qui est tombée sous l'autorité israélienne pendant la guerre de juin 1967, comme d'autres régions occupées par Israël, constitue un territoire occupé qui tombe à ce titre sous les dispositions du droit international régissant les droits et obligations d'une puissance occupante” [1483^e séance, par. 97].

En 1968, l'ambassadeur Goldberg s'était exprimé en ces termes devant le Conseil :

“Les Etats-Unis n'acceptent ni ne reconnaissent aucune des mesures unilatérales prises par l'un

quelconque des Etats de la région pour modifier le statut de Jérusalem.” [1424^e séance, par. 45.]

67. Je souligne, comme l'avait fait M. Goldberg, que, pour les Etats-Unis, de telles mesures unilatérales, y compris l'expropriation de terres ou d'autres actes administratifs de la part du Gouvernement israélien, ne peuvent être considérées que comme étant provisoires et temporaires et ne peuvent ni affecter le statut international actuel ni préjuger le statut permanent et définitif de Jérusalem. La position des Etats-Unis ne pourrait être plus nette. Depuis 1967, nous avons redit ici, dans d'autres instances et au Gouvernement israélien que l'avenir de Jérusalem ne serait arrêté que grâce aux instruments et processus de négociation, d'accord et de compromis. Les tentatives unilatérales visant à prédéterminer cet avenir n'entrent pas en ligne de compte.

68. J'en viens maintenant à la question des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés. Là encore, mon gouvernement estime que le droit international établit les normes voulues. Un occupant doit garder les régions occupées aussi intactes et inchangées que possible, sans s'ingérer dans la vie habituelle de la région; tout changement doit être nécessité par les besoins immédiats de l'occupation et compatible avec le droit international. La quatrième Convention de Genève¹ traite directement du problème des transferts de population en son article 49, où l'on peut lire : “La Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle.” Il est donc évident que le transfert substantiel de la population civile israélienne dans les territoires occupés, y compris la Jérusalem orientale, est illégal au titre de la Convention et ne peut être considéré comme préjugant l'aboutissement de négociations futures entre les parties quant à l'emplacement des frontières des Etats au Moyen-Orient. En fait, la présence de ces colonies constitue, de l'avis de mon gouvernement, un obstacle au succès des négociations en vue d'une paix juste et durable entre Israël et ses voisins. Les véritables problèmes de paix et de stabilité au Moyen-Orient sont certes fort difficiles, et l'on a pris des mesures unilatérales — les transferts de population civile par exemple — qui exacerbent les passions des deux côtés.

69. Je me félicite de l'occasion qu'a donnée cette réunion du Conseil de passer en revue les questions en jeu dans l'administration des lieux saints, le statut de Jérusalem et, en outre, la question des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés. En ce qui concerne l'action à envisager pour le Conseil, mon gouvernement appliquera trois critères. Premièrement, les faits et jugements sur lesquels est fondé le projet de résolution correspondent-ils à la situation réelle ? Deuxièmement, l'action du Conseil dans la pratique favorisera-t-elle l'administration judiciaire des régions en jeu ? Troisièmement, et c'est le plus important, l'action du Conseil facilitera-t-elle la poursuite des négociations ?

tera-t-elle ou entravera-t-elle le processus de règlement pacifique dont le cadre a été établi par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) ?

70. M. DATCU (Roumanie) : Avant d'aborder le problème dont le Conseil est saisi, je voudrais moi aussi m'acquitter de l'agréable devoir de saluer amicalement la présence parmi nous du nouvel ambassadeur des Etats-Unis, M. William Scranton. Je voudrais m'associer à vous, Monsieur le Président, et aux collègues qui m'ont précédé pour souhaiter à M. Scranton une cordiale bienvenue de la part de la délégation roumaine, accompagnée de nos vœux de succès. Je voudrais lui dire que, pour nous, ce sera toujours un plaisir de développer avec lui la coopération la plus sincère et la plus constructive, sur les plans personnel et officiel, dans nos activités communes à la recherche active, patiente et tenace de solutions positives aux importants problèmes portés devant l'Organisation et devant le Conseil pour que, comme il le disait il y a quelques instants à juste titre, les tensions diminuent et que la paix triomphe.

71. Ayant étudié la lettre du 19 mars qu'ont adressée au Président du Conseil les représentants du Pakistan et de la République arabe libyenne et après avoir écouté leurs déclarations ainsi que celles du représentant de l'Organisation de libération de la Palestine et du représentant d'Israël, la délégation roumaine voudrait faire la déclaration suivante.

72. Les événements qui se sont produits à Jérusalem et dans d'autres villes de la rive occidentale du Jourdain sont le résultat de l'occupation des territoires arabes par Israël en 1967. La situation créée dans les territoires arabes occupés n'est pas une affaire intérieure d'Israël mais une question qui concerne toute la communauté internationale, s'agissant de territoires occupés à la suite d'un conflit international armé. Conformément au droit international, ces territoires ne font pas partie de l'Etat d'Israël. C'est pourquoi la délégation roumaine considère que l'actuel débat au Conseil de sécurité est justifié. Notre organisation a maintes fois réaffirmé le principe selon lequel le territoire d'un Etat ne peut faire l'objet d'une occupation militaire résultant de l'emploi de la force ni faire l'objet d'une acquisition par un autre Etat à la suite du recours à la menace ou à l'emploi de la force.

73. La Roumanie considère que l'occupation de territoires étrangers est en contradiction totale avec les principes de la Charte des Nations Unies et avec les dispositions des autres documents fondamentaux de l'organisation mondiale. De plus, et nous en avons la démonstration, l'occupation de territoires étrangers engendre l'état de tension, renferme le danger de nouveaux conflits et constitue une source permanente de violation des droits de l'homme. C'est pourquoi la Roumanie a toujours souligné la nécessité de l'évacuation des territoires arabes occupés et d'une juste solution du problème du peuple palestinien en lui permettant de prendre ses propres décisions.

d'établir un Etat indépendant et de jouir de tous les droits qui découlent de cette qualité.

74. Les événements qui se sont récemment produits à Jérusalem et dans d'autres parties des territoires arabes occupés montrent qu'au fur et à mesure que le temps passe la situation se complique et s'aggrave. La question que le Conseil examine à présent n'est pas nouvelle. Si les résolutions précédentes du Conseil en la matière avaient été appliquées, si les autorités israéliennes avaient respecté les recommandations adoptées à l'unanimité par l'Organisation des Nations Unies, nous n'aurions pas eu à nous réunir aujourd'hui à nouveau.

75. Mon pays désapprouve les actes et les mesures visant à modifier le statut des territoires occupés, considérant que ni Israël ni personne d'autre n'a le droit de changer par la force la situation dans ces territoires. Il est nécessaire que les autorités israéliennes respectent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies selon lesquelles il est inadmissible de modifier les caractéristiques démographiques de la ville de Jérusalem. Mon pays se prononce fermement pour l'observation et la mise en œuvre des résolutions relatives au respect des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés. En même temps, nous sommes conscients du fait que la solution complète de la situation dont nous débattons à présent ne peut être obtenue qu'à la suite du règlement politique de tous les problèmes auxquels se trouve confrontée la région, à savoir le retrait d'Israël des territoires occupés en 1967 et la solution du problème du peuple palestinien. A ce propos, je voudrais rappeler la position de mon pays, qui considère que, pour parvenir à un règlement politique du conflit au Moyen-Orient, il est nécessaire qu'Israël retire ses troupes de tous les territoires occupés pendant la guerre de 1967, que l'on reconnaisse le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit de constituer son propre Etat indépendant, et que l'on réalise une paix juste et durable qui assure l'existence, l'intégrité territoriale et le droit au développement libre et indépendant pour tous les Etats de la région, y compris l'Etat palestinien qui sera créé et l'Etat d'Israël.

76. Nous considérons que le peuple palestinien est une partie essentielle du conflit au Moyen-Orient et que sans la participation de l'Organisation de libération de la Palestine il n'est pas possible d'y trouver une solution durable. C'est pour cette raison que nous saluons la présence de son représentant à ce débat du Conseil. Ignorer les intérêts et les aspirations légitimes du peuple palestinien ne ferait que perpétuer et aggraver le conflit, avec des conséquences imprévisibles pour la paix et la sécurité de la région et du monde entier.

77. La Roumanie est convaincue de la nécessité d'intensifier davantage les efforts déployés dans le cadre de notre organisation et d'accroître de manière substantielle l'apport de notre organisation et du Conseil de sécurité à la solution du conflit du Moyen-

Orient. Ainsi que nous l'avons affirmé au cours du débat qui a eu lieu dans cette salle au mois de janvier dernier, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, devrait être encouragé à relancer ses efforts de paix au Moyen-Orient [1879e séance].

78. La délégation roumaine estime que le Conseil devrait, à la suite du présent débat, demander aux autorités israéliennes de mettre fin aux changements démographiques et autres dans les territoires occupés et de cesser les actes de répression et toutes les autres mesures de persécution dirigés contre la population palestinienne.

79. Pour conclure, je voudrais dire que la Roumanie appuie les propositions visant à créer et à maintenir les conditions propices pour permettre la poursuite des efforts diplomatiques en vue de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. L'un des buts essentiels de ces efforts est justement de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes et nationaux afin de pouvoir mener lui aussi une vie libre et indépendante.

80. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la Yougoslavie a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

81. M. PETRIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Dans l'exercice de mon droit de réponse, je voudrais simplement dire ce qui suit. Il est très rassurant de constater que l'Organisation des Nations Unies, la majorité écrasante de ses Membres et la communauté internationale dans son ensemble n'ont pas permis à Israël jusqu'à maintenant de chercher des excuses en proclamant antisémitiques la juste condamnation de son agression, de son occupation, de l'annexion et du terrorisme ainsi que la demande de plus en plus insistante de son retrait des territoires arabes occupés et du triomphe des droits inaliénables des Palestiniens. En aucune façon, la défense de la Charte et la condamnation de sa violation et de la non-application de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation ne sauraient être écartées par ce stratagème transparent consistant à les qualifier d'antisémitiques.

82. Il est inutile que les représentants de la Yougoslavie répondent à des accusations concernant l'antisémitisme. Le peuple yougoslave, qui au cours de sa guerre nationale de libération a subi la terrible perte de 1 700 000 hommes, était aux côtés des Juifs, dont bon nombre ont combattu parmi les autres Yougoslaves.

83. Je n'ai pas été étonné de noter dans certains communiqués de presse, ici, la répétition d'attaques lancées contre mon pays et qui étaient dirigées contre la Yougoslavie non-alignée et certains autres pays non-alignés, notamment au cours des derniers mois. Un programme de télévision très objectif récemment montré à New York à propos d'Andrija Artuković

— quisling nazi condamné comme criminel de guerre, qui, en tant que chef de la police des organisations fascistes oustachies, est directement responsable du meurtre de dizaines de milliers de Juifs et de centaines de milliers d'autres Yougoslaves pendant l'occupation nazie de la Yougoslavie au cours de la seconde guerre mondiale et vit tranquillement sur la côté du Pacifique — n'a même pas été remarqué.

84. Il est également regrettable qu'on ne parle jamais de la collusion habituelle dans les activités menées par ces mêmes émigrés fascistes, ces quislings, et par la Ligue de défense juive contre mon pays et d'autres. Ces activités ont pris récemment la forme d'une explosion à la mission yougoslave auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres sortes de harcèlement des représentants yougoslaves ici. Un autre exemple frappant de ce harcèlement est la brochure que la Ligue de défense juive a envoyée à ma mission et dans laquelle il est dit notamment :

“Nous applaudissons tous ceux qui harcèlent vos représentants, diplomates, femmes et enfants. Nous applaudissons tous ceux qui brisent vos fenêtres, dégradent vos bâtiments, détériorent vos biens et s'ingèrent dans votre vie quotidienne.”

A la fin de la brochure, comme certains le savent, est inscrite l'adresse suivante : “Ligue de défense juive. Bureau international, Jérusalem (Israël)”. Je l'ai ici.

85. Nous n'allons pas nous laisser donner une leçon sur la démocratie et les droits de l'homme par ceux qui, à la répulsion de tout le monde civilisé — et par “civilisé” nous entendons le monde vraiment civilisé, ceux qui respectent la Charte des Nations Unies, qui ont été et sont contre toute agression —, ont pendant tant d'années perpétré des agressions, l'occupation illégale, des actes de terrorisme et dénié les droits nationaux et humains fondamentaux.

86. Comme nous l'avons déjà dit au Conseil, il n'y a pas d'agression démocratique, il n'y a pas d'oppression démocratique, de déni démocratique des droits des gens sous l'occupation illégale, il n'y a pas de bombes démocratiques qui tombent des avions de l'Etat sur des civils, des femmes et des enfants. Une agression, une occupation, un acte de terrorisme ne sont pas plus acceptables parce que, tout simplement, quelqu'un, surtout leur auteur, prétend avoir agi au nom d'un pays “démocratique”. La Yougoslavie a toujours condamné toute agression, toute oppression à l'encontre des peuples, quel qu'en soit le prétexte et quels que soient les arguments invoqués. En un mot, pour conclure, rien, aucun stratagème de polémique, aucune tentative faite pour nous égarer, aucun prétexte fallacieux ne peut et ne doit empêcher le Conseil, l'Organisation des Nations Unies et la communauté mondiale d'insister sur une solution juste et durable de la crise du Moyen-Orient, dont la persistance nous a apporté quatre guerres tragiques et qui, si nous n'y faisons pas face maintenant, nous conduira

à une cinquième guerre, avec les conséquences catastrophiques qu'elle peut entraîner.

87. Nous ne discutons pas ici pour marquer des points et briller dans la discussion. Nous sommes ici pour essayer d'établir la paix au Moyen-Orient. Il y a deux préalables indispensables à cet effet : le retrait immédiat d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967 et la mise en œuvre des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Israël doit cesser de s'opposer à la réalisation de ces deux préalables essentiels pour la seule solution de la crise du Moyen-Orient pouvant garantir une existence sûre et pacifique à tous les pays et à tous les peuples de la région, y compris Israël.

88. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques dans l'exercice de son droit de réponse.

89. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : L'ambassadeur Herzog — je suis heureux qu'il soit présent, bien qu'il ait peut-être préparé une nouvelle tirade antisoviétique — a eu recours à la tactique habituelle des représentants israéliens. Il a parlé de tout, mais il a évité d'aborder la question inscrite à l'ordre du jour. Hier [*1894^e séance*], il a rappelé *Alice aux pays des merveilles*. Il s'est efforcé, de toute évidence, de nous entraîner dans l'examen des problèmes de derrière le miroir, bien qu'ils ne soient guère d'actualité. Aujourd'hui [*1896^e séance*], il s'est efforcé de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, insultant tous ceux qui ont critiqué la position d'Israël. Cependant, pour être précis, je relèverai qu'il n'a pas répondu à une délégation : la délégation chinoise. Je mentionne cela par simple souci d'exactitude.

90. En ce qui concerne l'Union soviétique, le représentant d'Israël a exprimé le vœu qu'elle reste à l'écart de la situation au Moyen-Orient. Ce n'est pas là une idée nouvelle ni bien originale. On peut dire que la stratégie d'Israël vise à isoler les pays arabes — victimes de l'agression israélienne — de leurs amis, l'Union soviétique et les autres pays socialistes, afin de pouvoir imposer aux victimes de l'agression israélienne des conditions humiliantes pour elles.

91. Si certains sont enclins à écouter les conseils d'Israël concernant le choix de leurs amis, c'est leur affaire. L'Union soviétique n'impose d'amis à personne. Mais les faits demeurent les faits : la position de principe de l'Union soviétique en ce qui concerne le règlement de la situation au Moyen-Orient constitue le principal obstacle à l'usurpation des terres occupées par Israël. C'est pourquoi le représentant d'Israël s'efforce de calomnier l'Union soviétique.

92. Enfin, le sens de l'intervention de l'ambassadeur Herzog était le suivant : il a voulu insinuer que lui seul avait raison et que tous les autres avaient tort. Il n'a pas remarqué comment, de cette façon, il s'est trouvé dans la situation de ce lieutenant de l'anecdote qui marchait aux côtés de son bataillon et pensait que lui seul marchait au pas et que c'était le bataillon qui n'était pas au pas. Je me doutais qu'il y avait des lieutenants ignorants en Israël, mais je ne savais pas. Monsieur le général Herzog, qu'il y avait aussi en Israël des généraux illettrés. Aujourd'hui j'en suis convaincu.

La séance est levée à 18 h 25.

Note

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, p. 287.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a : Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
